

ACTUALITÉ GÉNÉRALE

COVID-19 : comment contacter les services publics ?



A cause des mesures de confinement liées au COVID-19, les tribunaux, bureaux de poste, commissariats, préfectures, caisses d'allocations familiales, caisses de retraite, agences Pôle Emploi, etc ont modifié leur mode de fonctionnement.



Créé le : 6/04/2020

Plus d'infos sur www.service-public.fr 